



## RÈGLEMENT

### FONDS “ÉCHECS POPULAIRES, FÉDÉRATION SUISSE DES ÉCHECS”

#### 1. Introduction

Sous la dénomination „échecs populaires“ nous entendons toute personne intéressée par les échecs en Suisse, ne faisant pas partie d’un club d’échecs, ainsi que des membres d’un club qui ne jouent pas activement ou très peu aux échecs. La Fédération Suisse des échecs a comme but d’une part d’informer sur le thème des échecs les personnes intéressées par les échecs à travers différents médias et d’autre part de soutenir les clubs dans leurs efforts pour faire adhérer de nouveaux membres ou de pousser les membres peu actifs à davantage d’activité.

#### 2. Nom et but

Le fonds „échecs populaires“ sert à garantir les moyens financiers pour les investissements à venir dans les domaines site internet, médias sociaux et autres mesures.

#### 3. Fortune et apports du fonds

Le fonds est alimenté directement via la caisse centrale selon les possibilités ou via des dons de soutien de la part de tiers avec but prédéfini.

#### 4. Placement et administration du fonds

Le placement de la fortune du fonds intervient dans le cadre du placement de l’ensemble des moyens financiers de la Fédération Suisse des échecs selon les directives du comité central.

#### 5. Utilisation, compétences en matière de dépenses et dissolution

Le fonds est destiné exclusivement au financement et à la réalisation de mesures dans le domaine des échecs populaires. Le comité central de la Fédération Suisse des échecs détient la compétence d’utilisation des moyens financiers du fonds. La dissolution du fonds ne peut être prononcée que par l’Assemblée des délégués de la Fédération Suisse des échecs.

#### 6. Vérification des comptes

La vérification des comptes est effectuée par les vérificateurs aux comptes en même temps que les comptes annuels de la Fédération Suisse des échecs et est de ce fait intégrée dans les comptes annuels de la Fédération Suisse des échecs.

#### 7. Changement du règlement

L’assemblée des délégués de la Fédération Suisse des échecs est compétente en ce qui concerne les changements apportés à ce règlement.

Ittigen, 17 juin 2017

#### Fédération suisse des échecs

Peter A. Wyss  
Président Central

Christine Zoppas  
Dicastère relève